

## Insertion moins aisée pour les diplômés de licence professionnelle 2010

Dans un contexte d'emploi particulièrement dégradé, les diplômés de licence professionnelle en 2010 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, rencontrent un peu plus de difficultés pour s'insérer que leurs aînés. Toutefois, les diplômés ayant obtenu leur licence professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail (apprentissage, contrat de professionnalisation) connaissent de meilleures conditions d'emploi que leurs camarades ayant effectué un stage, en partie en raison d'une embauche dans l'entreprise formatrice.

### Une insertion plus difficile

Dans un contexte d'emploi morose, les diplômés de licence professionnelle en 2010 à l'UPEMLV connaissent des conditions d'insertion moins aisées que leurs aînés. En effet, les diplômés 2010 ont accédé à l'emploi en moyenne en 3,2 mois (contre 2,7 mois pour les diplômés 2008). De plus, trente mois après l'obtention de leur diplôme, 11 % des actifs sont à la recherche d'un emploi (contre 8 % pour les promotions précédentes).

	Diplômés de licence professionnelle		
	Promotion 2008	Promotion 2009	Promotion 2010
Enquêtés	1019	991	1103
Taux de poursuite d'études (%)	26	38	36
Taux de chômage (%)	8	8	11
Temps d'accès à l'emploi (%)	2,7	3,0	3,2
Part des emplois stables (%)	81	80	79
Part des PCS* cadres (%)	19	16	16
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	64	69	69
Salaire net moyen à l'embauche	1 570 €	1 473 €	1 58 €
Salaire net moyen à trente mois	1 772 €	1 856 €	1 82 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

Source : enquête insertion des diplômés 2008, 2009, 2010, UPEMLV, 2013

### 36 % des diplômés ont poursuivi leurs études

Immédiatement après l'obtention de leur licence professionnelle, 36 % des diplômés se sont inscrits dans une formation : 44 % d'entre eux ont prolongé leur parcours en master universitaire, 23 % en école de commerce et 26 % en école spécialisée (en ressources humaines, en informatique, en communication...). Plus des deux tiers poursuivent leurs études pendant deux années, pour obtenir un diplôme de niveau I (63 % des diplômés poursuivant leurs études) ou un autre titre de niveau II (7 %).

Au moment de l'enquête, trente mois après l'obtention de leur licence professionnelle, 9 % des diplômés sont inscrits dans une formation : un peu moins de la moitié d'entre eux se sont inscrits trois années consécutives depuis l'obtention de leur diplôme et 54 % ont repris leurs études après une ou deux années d'interruption.

Parmi les diplômés en emploi, 79 % ont signé des contrats stables (CDI ou fonctionnaire), c'est un peu moins que leurs aînés de 2008 (81 %). Quelques diplômés (7 %) ont créé leur activité, sous différents statuts : auto entrepreneur, free-lance, SARL.... Parmi les diplômés en contrat non stable (14 %), une majorité est en situation de précarité<sup>1</sup> (64 %) : CDD de moins de 6 mois, contrat d'intérim, vacations horaires... Au total, 9 % des diplômés en emploi sont dans des situations de précarité ; toutefois la précarité n'a pas augmenté par rapport aux promotions antérieures. La plupart des diplômés (95 %) travaillent à temps complet. Toutefois, les salariés en contrat moins stable sont plus souvent à temps partiels que ceux en contrat stable (14 % contre 2 %).

Près de 70 % des diplômés occupent des emplois relevant de la catégorie des professions intermédiaires<sup>2</sup> et 16 % de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. 10 % des diplômés sont déclassés par rapport à leur niveau d'études puisqu'ils occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés. Au total, 72 % des diplômés de licence professionnelle occupent des emplois stables sans déclassement.

Un peu plus des trois quarts des diplômés estiment que les missions qui leur sont confiées correspondent à leurs niveau d'études et près de 70 % pensent que les enseignements suivis en licence professionnelle correspondent aux compétences qu'ils doivent mettre en œuvre.

En moyenne, les salariés perçoivent une rémunération nette mensuelle<sup>3</sup> de 1892 € trente mois après l'obtention de leur diplôme. La moitié des diplômés ont un salaire compris entre 1550 € et 2 117 €. Depuis les promotions 2008, le salaire moyen à trente mois a augmenté de 120 euros, alors que le salaire à l'embauche a baissé de 62 €.

### ***Un contexte économique particulièrement difficile***

L'entrée dans la vie active se fait dans un contexte économique particulièrement difficile : au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, le taux de chômage national s'élève à 10,2 % et près d'un quart des actifs de moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage est en hausse par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 (+ 1,0 point), et notamment celui des jeunes de moins de 25 ans (+ 3,5 points). De plus, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ne cesse d'augmenter (+ 5,4 % en 2010, + 8,8 % en 2012). Et le nombre d'emplois dans l'ensemble de l'économie a baissé en 2012 (-0,2 %) alors qu'il augmentait en 2011 (+0,3 %) bien que de manière ralentie.

Source : DARES, Avril 2013

### ***Des emplois dans le secteur privé***

La grande majorité (79 %) des diplômés sont embauchés dans une entreprise privée et 3 % dans une entreprise publique. Ils sont aussi nombreux (7 %) à avoir créé leur activité qu'à travailler dans la Fonction publique. 5 % sont employés par une association. Les diplômés embauchés dans le secteur associatif ou public sont relativement répartis selon les licences professionnelles. De même, les diplômés ayant créé leur activité ne relèvent pas particulièrement de tel ou tel diplôme.

Les deux tiers des diplômés travaillent en Ile-de-France, principalement à Paris (21 %) et en Seine-et-Marne (12 %). Un peu plus de 30 % des diplômés travaillent en province et quelques uns à l'étranger (2 %).

Quasiment les deux tiers des étudiants originaires<sup>4</sup> de province travaillent en province (contre 8 % des Franciliens). D'ailleurs, un tiers des provinciaux sont retournés dans leur département d'origine. C'est autant que les Seine et marnais embauchés dans leur département. Or les salaires (à l'embauche et trente mois après l'obtention du diplôme) sont sensiblement plus faibles en Seine-et-Marne (plus de 100 euros d'écart avec la moyenne des salaires) alors qu'en province les différences ne sont pas significatives.

## **Des débuts difficiles**

Trente mois après l'obtention de leur diplôme, les conditions d'emploi des titulaires de licence professionnelle 2010 se sont finalement grandement améliorées, eu égard à celles qu'ils ont connu à leurs débuts. En effet, initialement, 66 % des diplômés occupaient des emplois stables (contre 79 % au moment de l'enquête) et 25 % étaient en situation

<sup>1</sup> Sont considérés comme contrats précaires les CDD de moins de 6 mois, contrats d'intérim, vacations horaires, contrats saisonniers. Les diplômés ayant signé un CDD de plus de 6 mois, bien que non stables, ne sont pas considérés en situation de précarité.

<sup>2</sup> Selon la nomenclature des PCS de l'INSEE

<sup>3</sup> La rémunération nette mensuelle est calculée pour les salariés en France, à temps complet. Les éventuelles primes sont mensualisées.

<sup>4</sup> La région d'origine est appréhendée à partir du département du bac.

de précarité (contre 9 %). 79 % occupaient des emplois sans déclassement (contre 85 %). Et le salaire moyen a augmenté de 384 euros.

Si l'insertion des diplômés ayant connu plusieurs emplois a été plus rapide que celle des diplômés n'ayant occupé qu'un seul poste (2,5 mois en moyenne contre 3,8 mois), les conditions d'emploi sont moins bonnes : les contrats sont moins souvent stables, plus souvent précaires et les diplômés sont plus fréquemment déclassés. Seuls 36 % débutent dans la vie active par un emploi stable sans déclassement (contre 79 %). Et même si les écarts se réduisent, au moment de l'enquête, les diplômés ayant changé d'emploi n'ont pas totalement rattrapé leurs camarades de promotion, qui n'ont connu qu'un seul poste.

#### Evolution des conditions d'emploi des diplômés

	Ayant connu plusieurs emplois		Ayant connu un seul emploi		Ensemble	
	Situation : A l'embauche (1er emploi) Au 1/12/12		Situation : A l'embauche (1er emploi) Au 1/12/12		Situation : A l'embauche (1er emploi) Au 1/12/12	
<b>Temps d'accès à l'emploi (mois)</b>	<b>2,5</b>		<b>3,8</b>		<b>3,2</b>	
Emploi stable (%)	46	70	86	86	66	79
Emploi précaire (%)	46	17	4	4	25	9
PCS cadre et profession intermédiaire (%)	72	84	86	86	79	85
Emploi à temps partiel (%)	10	4	5	5	8	5
Salaire moyen net mensuel (€)	1471	1840	1546	1930	1508	1892

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

### Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion des diplômés de licence professionnelle en 2010 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Parmi les 1 749 diplômés, seuls 1 471 ont été concernés par l'enquête. En effet, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre de diplômes délocalisés à l'étranger ont été exclus de l'enquête. Il en va de même pour les diplômés de la licence professionnelle *Santé - Management dans les systèmes de santé* pour lesquels ce diplôme fait partie d'une formation plus large de cadre de santé.

Le parcours des diplômés ayant validé un master à l'UPEMLV dans la continuité de leur licence professionnelle a été reconstitué à partir des fichiers de scolarité (soit pour 6 % des diplômés). Les autres diplômés ont été invités à compléter un questionnaire par téléphone en janvier et février 2013, pour retracer leur parcours de formation et évaluer leur insertion et leur situation professionnelle à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2012. Au total, 994 personnes ont répondu à l'enquête par téléphone et 31 personnes ont complété le questionnaire en ligne. Le taux de réponse à l'enquête s'élève à 74 %. Au final, le parcours de 75 % des diplômés a été retracé.

Les résultats présentés concernent les diplômés actifs ayant pour diplôme le plus élevé la licence professionnelle obtenue en 2010, soit 712 personnes. Parmi elles, 80 personnes se sont inscrites dans une formation après leur licence professionnelle, formation non sanctionnée par l'obtention d'un diplôme.

#### Devenir des diplômés 2010 de licence professionnelle

Poursuite d'études sanctionnée par un diplôme de niveau bac+3 ou plus		284
<b>Sans autre diplôme après la licence pro</b>		<b>822</b>
Dont :	En emploi	631
	En recherche d'emploi	81
	En études	99
	Autres inactifs	11

## Meilleure insertion des apprentis

Les diplômés ayant obtenu leur licence professionnelle en apprentissage ou en contrat de professionnalisation connaissent une insertion plus rapide que les étudiants ayant effectué leur formation en formation initiale « classique » (3,0 mois contre 3,7 mois). De plus, trente mois après leur sortie de formation, ils sont moins souvent à la recherche d'un emploi (9 % contre 19 %). Leurs conditions d'emploi sont de surcroît meilleures, tant pour leur premier emploi que pour l'emploi occupé le 1<sup>er</sup> décembre 2012 : ils ont plus souvent signé des contrats stables, sont moins souvent à temps partiels, sont moins souvent déclassés et perçoivent des rémunérations plus élevées.

Cette meilleure insertion s'explique en partie par le fait que les apprentis ont plus souvent été recrutés dans l'entreprise où ils ont acquis une première expérience : 46 % contre 21 % des étudiants ayant effectué un stage<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Taux calculé parmi les diplômés n'ayant pas poursuivi d'études immédiatement après l'obtention de leur licence professionnelle.

Effectivement, les entreprises choisissant de former des apprentis font un investissement sur le long terme, eu égard à leurs besoins de main d'œuvre.

Or, quand ils ont été recrutés dans l'entreprise de l'apprentissage ou du stage, les diplômés s'insèrent mieux. Fort logiquement, l'accès à l'emploi est plus rapide. Mais l'ensemble des indicateurs d'insertion vont dans le même sens, et ce dès le premier emploi : emplois plus fréquemment stables, sans déclassement, à temps complet, mieux rémunérés. Trente mois après l'obtention du diplôme, le taux de chômage est nettement plus faible.

Néanmoins, les apprentis et diplômés sous contrat de professionnalisation connaissent des conditions d'insertion et d'emploi meilleures que les diplômés de formation initiale classique, qu'ils aient été recrutés à la suite du diplôme ou non.

### **Les diplômés de licence professionnelle**

En 2010, 1 471 étudiants ont été diplômés de licence professionnelle à l'UPEMLV. Près de 60 % ont suivi leur formation sous le régime de l'apprentissage et 11 % dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. 8 % étaient stagiaires de la formation continue. Avant d'intégrer la licence professionnelle, 58 % ont validé un BTS et 20 % un DUT, en Ile-de-France pour les deux tiers d'entre eux.

Les diplômés sont issus de 48 formations différentes, relevant de domaines d'activités variés : bâtiment et construction, commerce, communication, production industrielle, ressources humaines, activités juridiques, énergie et génie climatique...

Plus des trois quarts ont acquis leur première expérience professionnelle durant la licence professionnelle en alternance. D'ailleurs, 20 % des étudiants de formation initiale ont réalisé leur stage tout au long de l'année, en alternance. Cette première expérience s'est traduite par une embauche pour 40 % des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études après la licence professionnelle.

### **Insertion comparée des diplômés en apprentissage/contrat de professionnalisation et en formation initiale**

	Apprentis et en contrat de professionnalisation			Formation initiale		
	Recruté dans l'entreprise de l'apprentissage	Pas recruté dans l'entreprise de l'apprentissage	Total	Recruté dans l'entreprise du stage	Pas recruté dans l'entreprise du stage	Total
Temps d'accès à l'emploi (mois)	1,2	4,7	3,0	1,6	4,4	3,7
Taux de chômage (%)	3,1	14,0	9	4	23,0	19
<b>Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme</b>						
Emploi stable (%)	88	75	81	79	70	72
PCS Cadre et PI* (%)	91	84	88	83	71	74
Emploi à temps complet (%)	99	97	98	88	87	94
Salaire net moyen (en euros)	1976	1786	1851	1987	1572	1668
<b>Conditions d'emploi pour le premier emploi</b>						
Emploi stable (%)	82	60	70	58	46	48
PCS Cadre et PI* (%)	99	92	95	89	81	82
Emploi à temps complet (%)	90	76	83	77	56	60
Salaire à l'embauche (en euros)	1577	1465	1522	1334	1338	1337

\* Profession intermédiaire

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

### **Pour aller plus loin**

#### **DARES**

Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 : recul de l'activité et de l'emploi marchand  
DARES, DARES analyses n°24, avril 2013.

#### **GIRET Jean-François, ISSEHNANE Sabina**

L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle  
CEREQ, Net.doc n°71, 2010.